



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

Banque Africaine de Développement

AGEROUTE SENEGAL.

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un consultant pour le Suivi-Évaluation du projet d'aménagement de la route Sandiniéri – Tanaff – Frontière Guinée Bissau

Date de l'avis : 09 janvier 2023
Secteur : Transport
Référence de l'accord de prêt BAD : 2100150043344
N° du Projet BAD : P-Z1-DB0-157

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 20 Décembre 2021 dans le quotidien « l'AS ».
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du projet d'Amélioration des corridors routiers Bissau – Dakar – Phase 1 : aménagement de la route Farim – Tanaff. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt en vue de s'attacher les services d'un bureau de Consultant pour la mission de Suivi-Évaluation du programme qui comprend globalement les travaux ci-après :
 - ✓ travaux d'aménagement et de bitumage de la route Sandiniéri – Tanaff – Frontière Guinée Bissau (26 km) ;
 - ✓ travaux d'aménagement de pistes intégrés à la route Sandiniéri - Tanaff - Frontière Guinée Bissau ;
 - ✓ travaux d'aménagement d'infrastructures socio-économiques intégrés à la route Sandiniéri - Tanaff - Frontière Guinée Bissau.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation des tâches suivantes entre autres :
 - ✓ la détermination des indicateurs pertinents ;
 - ✓ la description de l'approche à utiliser pour le suivi et pour l'évaluation du programme ;

- ✓ l'établissement de la situation de référence ;
- ✓ l'évaluation à mi-parcours ;
- ✓ l'évaluation ex-post de l'impact socio-économique du projet avec un soin particulier apporté à l'effet de faire ressortir les jugements des bénéficiaires ;
- ✓ la réalisation des films documentaires avant, à mi-parcours et après les travaux du projet ;
- ✓ l'élaboration du rapport d'achèvement ;
- ✓ la réalisation des missions de monitoring trimestrielles.

La durée prévisionnelle de la mission est de vingt- quatre (24) mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque» en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 9h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

**E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn , maba@ageroute.sn,
mndao@ageroute.sn**

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **31 janvier 2023 à 10 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau consultant en vue de Suivi-Évaluation du projet d'aménagement de la route Sandiniéri – Tanaff – Frontière Guinée Bissau**».

NB : la langue de travail est le français

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE